

# Foyer Socio Educatif du collège des Buclos

Le foyer socio-éducatif du collège des Buclos joue un rôle important dans la vie scolaire de votre enfant, principalement pendant la pause méridienne. Son but est d'améliorer le bien-être des élèves au collège en proposant et finançant des activités et le matériel nécessaire. Les élèves le plébiscitent sans forcément savoir qu'il est une association financée et gérée par les parents.

*Doté d'un budget d'environ 4 000 €, il finance principalement:*

- Rétribution des animateurs de l'association Horizons qui interviennent entre 12h30 et 13h30 pour différentes activités: multi-sports, jeux de société en intérieur et extérieur. Coût: 3000 €
- Achat de bandes dessinées et abonnements à différentes revues pour le CDI. Coût: 300 €
- Achat de petit matériel: ballons, raquettes de ping-pong, jeux d'échecs, ... Coût: 250 €
- Dépenses liées aux activités du CVC (Conseil de Vie Collégienne): édition du Livre d'Or « L'Enigme du temps »
- Achat de prix (écouteurs, enceinte, casque sans fil, bandes dessinées...) pour la participation au concours « Lutte contre toutes les formes de discrimination. La tolérance ».

Le foyer socio-éducatif du collège des Buclos est une association loi 1901 présidée par Mme la conseillère principale d'éducation et composée d'un bureau : un secrétaire et un trésorier, qui sont obligatoirement des parents d'élèves, ainsi que des représentants des professeurs, des élèves et des parents.

Les ressources du foyer, ce sont vos cotisations.  
Elles représentent environ 60 % des rentrées d'argent.  
Le reste provient principalement de la vente des photos de classe.

**N'oubliez pas de joindre votre règlement de cotisations  
avec l'inscription de votre enfant.  
Merci**

À détacher suivant la ligne et à joindre au paiement non agrafé ni scotché

---

Adhésion au Foyer socio-éducatif du collège des Buclos

NOM et prénom de l'élève : .....

Classe 2020 - 2021 : 3° .....

Vous pouvez payer l'adhésion au FSE:

- Avec le "Pass'Culture" (15€) du chéquier Pack'Loisirs 2019-2020 ou 2020-2021
- Par chèque bancaire de 10€
  - Si vous n'avez pas le "Pass'Culture" du chéquier Pack'Loisirs
  - Si votre enfant entre en 6<sup>e</sup>

Libellez votre chèque à l'ordre du trésorier du foyer socio-éducatif.

Merci de noter le nom et le prénom de votre enfant au dos de votre chèque.